

Service de police – Achat d'un radar mobile numérique et de son véhicule – Demande de crédit

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La commune d'Ecublens étant colloquée en catégorie III RLVCR (règlement d'application de la loi vaudoise sur la circulation routière), les agents de la police municipale ont la compétence de constater et dénoncer les infractions aux limitations de la vitesse imposées par un signal ou fixées par la loi.

2. Historique

En mai 2004, les communes de Prilly, Pully et Renens, qui, par convention, disposent d'un radar en commun, ont acquis un appareil de la nouvelle génération.

Profitant de l'occasion ainsi offerte de se doter d'un radar à bon compte, la police municipale s'est portée acquéreur de l'ancien radar des communes ci-dessus, ainsi que de la voiture équipée des accessoires nécessaires, le tout pour le montant de Fr. 3'000.--, auquel ont été rajoutés Fr. 2'500.-- pour les frais de contrôle et d'étalonnage du système; le contrat de vente a été signé le 10 juin 2004.

Après formation des opérateurs radar, le premier contrôle officiel effectué par la police municipale d'Ecublens a eu lieu le 15 septembre 2004, à la route du Pont Bleu.

3. Mode de fonctionnement – Bilan

Depuis lors et en fonction des disponibilités du service, des contrôles de la vitesse sont mis sur pied à raison de 2 ou 3 par mois en moyenne, hormis durant les périodes de vacances; ces contrôles ont lieu le plus souvent sans poste d'interception, ce dernier étant gourmand en personnel.

A ce jour (mi-janvier 2006), 48 contrôles de la vitesse ont été effectués, donnant lieu à 576 contraventions (amendes d'ordre et rapports de dénonciation confondus) pour 12'521 véhicules contrôlés, soit un taux d'infractions de 4,6% (taux moyen national 7% environ en 2004, source OFS, www.statistique.admin.ch); le montant encaissé à ce jour est de Fr. 45'200.--.

Des constatations faites sur le terrain et au vu de l'augmentation constante de la circulation, un radar constitue indéniablement un élément important des mesures de prévention, complémentaire à celles prises en matière d'aménagements routiers et de ralentissement du trafic, notamment les zones 30 km/h.

4. Evolution du matériel et collaboration intercommunale

Si le radar actuel, de marque Multanova et datant du début des années 90, fonctionne correctement, sa technologie apparaît désormais quelque peu désuète; de plus, le développement des films nécessitera à court terme l'achat d'un appareil ad hoc (d'occasion probablement), la police de Pully, à laquelle est confiée actuellement cette opération, s'appêtant à vendre son matériel.

Dès lors, l'expérience réalisée, à moindre frais, avec ce radar d'occasion s'étant révélée des plus concluantes et, comme relevé plus haut, cet instrument de prévention s'avérant indispensable, le service de police estime le moment venu de se doter d'un équipement plus performant.

Pour sa part, la police municipale de Chavannes-près-Renens a également manifesté sa volonté de se doter d'un radar.

De fait, les deux corps de police collaborant étroitement, l'acquisition d'un tel équipement en commun représenterait une réelle opportunité en terme d'économie.

Acquises au projet, la Municipalité de Chavannes-près-Renens a porté le montant nécessaire au budget 2006, lequel a été accepté par le Conseil communal, celle d'Ecublens privilégiant le recours au préavis municipal par souci d'information

5. Coût

La proposition d'achat porte sur un radar mobile numérique (système 6F Multanova), ainsi que le véhicule dans lequel cet appareil peut être intégré, le tout en remplacement du matériel actuel.

Le coût du radar, équipé pour usage dans un véhicule ou sur trépied, avec système d'exploitation informatique, se monte à Fr. 120'000.--, TVA comprise; à ce montant, il y a lieu de rajouter Fr. 2'500.-- pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour visionner, paramétrer et contrôler le radar.

Le véhicule quant à lui revient à Fr. 17'500.--, TVA comprise.

Le montant total pour l'achat d'un nouveau radar et de son véhicule s'élève donc à Fr. 140'000.--.

6. Crédit d'investissement et financement

La commune de Chavannes-près-Renens participant à raison de 50% du montant total (Fr. 70'000.-- portés au budget 2006), le crédit d'investissement demandé pour l'achat d'un nouveau radar et de son véhicule est de Fr. 70'000.--.

Ce crédit d'investissement sera couvert par la trésorerie courante, amorti en une fois par un prélèvement sur le fonds pour investissements futurs, compte 9282.11.

Cet investissement n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 3/2006;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver l'acquisition d'un nouveau radar et de son véhicule;
2. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire à cette acquisition, soit la somme de **Fr. 70'000.--** (septante mille francs);
3. de financer cet achat par la trésorerie courante et de l'amortir en une fois par un prélèvement sur le fonds pour investissements futurs, compte 9282.11.
Cet investissement n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation.

* * *

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 février 2006.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin Ph. Poget

Délégués municipaux à convoquer:

- Par la commission ad hoc: M. Christian Maeder, section police
- Par la commission des finances: M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Ecublens/VD, le 13 février 2006

TX/cy